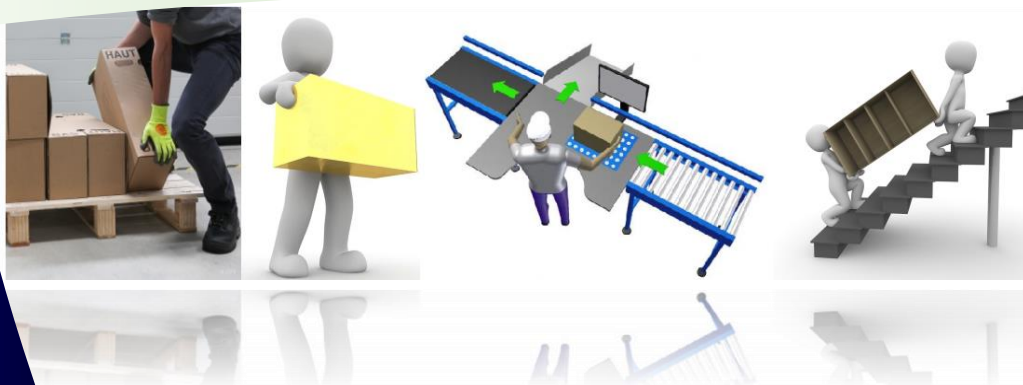


FORMATION PROFESSIONNALISANTE

GESTES ET POSTURES DE MANUTENTION MANUELLE

PREVENTION DES RISQUES PHYSIQUES



Informations pratiques

Durée : 7 heures soit 1 jour.

Nbre de participants par groupe : 4 à 8 stagiaires.

Horaires : Adaptés en fonction de la typologie du groupe.

Tarifs : Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis

Lieux : Chez le client ou en centre de formation.

ARCAS FORMATION SAS

SAS au capital de 7540€
SIRET : 843 106 972 00014
APE : 8559A

Siège : 3 rue Philibert
Appt 39 - Résidence ORION
97400 Saint Denis



0692 23 52 32 / 0692 54 88 86



arcas.formation@gmail.com



<https://arcas-formation.com>



<https://www.facebook.com/arcasformation>

Objectifs de la Formation

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de préserver sa santé par des techniques de manutention correctes et d'assurer sa sécurité et celle des autres personnes concernées lors des opérations de manutention

Public concerné & Prérequis

Toute personne ayant une activité nécessitant des manutentions manuelles comportant des risques, notamment dorsolombaires, en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables. Il faut également :

- Être âgé de 18 ans,
- Maîtriser la langue française,
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux au port de charge.

Modalités d'accès

- Pièce(s) justificative(s) :
 - ✓ Pièce d'identité en cours de validation

Méthodes, moyens & supports pédagogiques

- Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie.
- La formation s'appuie sur la pédagogie active adaptée aux publics.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection,
- Support transmis aux stagiaires :
 - ✓ Documents de références (sur demande)
- Evaluation théorique et pratique.
- Installations en centre de formation : salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires,**
- **Equipements techniques à mettre à disposition par le client :**
 - ✓ Poste de travail
 - ✓ Charge à manutentionner
 - ✓ Une vérification sera réalisée au préalable à la formation afin de vérifier l'adéquation de l'environnement de travail et les matériels à disposition.
(Cf. D.FORM_PRP01D-v02 - Liste Equipements - Gestes et Postures)

- Articles R4541-1 à R4541-11 et R4141-15 du code du travail (Manutention)
- Articles L4141-2, 3 et 13 du code du travail (Formation à la sécurité)

Théorie :

- Statistiques des Accidents de travail et maladies professionnelles dûs à la manutention manuelle
- Dispositions Réglementaires applicable à la manutention manuelle
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les droits, obligations et responsabilités
- Situations à risques et leurs conséquences
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Processus menant à l'AT et à la maladie Professionnelle
- Que faire en cas d'accident ?
- Notions d'anatomie et pathologies associées :
 - ✓ Organisation musculaire
 - ✓ Le squelette et la colonne vertébrale
 - ✓ Les lombalgies
 - ✓ Troubles musculo-squelettiques
- Principes ergonomiques de sécurité physique et d'économie d'efforts au poste de travail :
 - ✓ Démultiplication des masses
 - ✓ Recherche de l'équilibre
- Les Equipements de Protection Individuelle
- Soulever et transporter correctement des charges
- Les gestes de la vie quotidienne

Pratique : Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40 à 50% du temps de formation.

- Etudes de postes in situ
- Techniques de levage et de transport de charges
- Exercices pratiques de levage et de gestion des énergies

Au démarrage de la formation :

- Accueil et intégration des stagiaires,
- Présentation du livret stagiaire (fiche d'évaluation théorique)

Pendant la formation :

- Les feuilles d'émargements sont remplies par les stagiaires et le formateur à la fin de chaque demi-journée.

A la fin de la formation :

- Des modalités sont prévues pour évaluer le déroulement de l'action et ces effets sous forme d'une enquête de satisfaction. Ceci permet de mesurer les écarts entre le projet de l'apprenant et sa réalisation concrète.

- L'évaluation sera effectuée par le formateur afin d'évaluer les acquis du stagiaire : évaluation des savoirs et savoir-faire au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation pour le stagiaire.
- Archivage en interne dans le centre de formation d'un certificat de réalisation.

- Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.
- Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment :
 - ✓ De l'évolution du matériel, poste de travail
 - ✓ De l'expérience pratique du salarié.
- L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

ARCAS

SAS au capital de 7540€

Siège : 3 rue Philibert – apt 39 - Résidence ORION – 97400 Saint Denis

SIRET : 843 106 972 00014 – APE : 8559A

Tél : 0692 23 52 32 - 0692 54 88 86

arcas.formation@gmail.com / <https://arcas-formation.com> / <https://www.facebook.com/arcasformation>



FORMATION